



Avec les remerciements à l'ONF Savoie Mont-Blanc et au CRPF







PLAN FORÊT DÉPARTEMENTAL

AGIR POUR PRÉSERVER L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER



hautesavoie.fr



PLAN FORÊT DÉPARTEMENTAL



Véritable joyau naturel, la forêt occupe une place prépondérante en Haute-Savoie. Elle couvre 207 000 hectares, soit 40% de notre territoire, dont 66 000 hectares sont publics et 141 000 hectares sont privés.

Notre forêt se caractérise par une cohabitation entre feuillus (chêne, hêtre, châtaignier) et résineux (pin maritime, pin sylvestre, épicéa et sapin). Une autre de ses spécificités réside dans la topographie de notre territoire de montagne qui implique le recours à des techniques particulières pour l'entretien de nos forêts comme le débardage par câble.

Cette ressource naturelle et renouvelable représente un enjeu majeur tant en matière d'aménagement durable que pour notre développement économique.

Face aux enjeux liés au changement climatique, la forêt, « poumon de la terre » tient une place essentielle. C'est pourquoi, après avoir doublé, en 2022, le budget pour l'agriculture et la forêt, le passant à 10M€, les élus du Conseil départemental ont élaboré un Plan Forêt départemental.

Travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de la filière (Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, SDIS 74) et articulé autour de trois axes, il s'inscrit en complémentarité du Plan Stratégique Régional et du Plan Régional de la filière bois 2023-2027 tout en allant plus loin au regard des évolutions du climat.

Avec le Plan Forêt départemental, c'est un accompagnement supplémentaire que le Conseil départemental souhaite apporter pour favoriser la capacité d'atténuation et d'adaptation des forêts au changement climatique, pour protéger notre forêt contre d'éventuels mais très probables incendies et pour renforcer la multifonctionnalité des forêts, développer la filière forêt-bois et conforter les forêts de protection. Autant de mesures destinées à préserver ce bel écosystème.



Martial SADDIER Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie



RUBIN

1er Vice-président
délégué à
l'administration
générale au spor

Nicolas

l'administration générale, au sport, à l'aménagement du territoire et au devoir de mémoire, Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie



Marie-Louise DONZEL-GONET

Vice-Présidente déléguée à l'agriculture, la forêt et l'alimentation



Magali MUGNIER

Présidente de la 7º commission Développement durable, environnement, agriculture, forêt, coopérations européennes et transfrontalières



Christelle PETEX-LEVET

Conseillère départementale en charge du développement durable et de l'environnement Plus de 40 % du territoire est couvert par la forêt. Elle constitue une ressource naturelle et renouvelable permettant l'activité d'une centaine d'entreprises de travaux forestiers et d'approvisionner localement, en partie, les entreprises de transformation du bois.

Au-delà de son rôle économique, ce patrimoine naturel remplit des fonctions fondamentales : ressource en eau, accueil d'une biodiversité particulièrement riche, atténuation du changement climatique par stockage carbone, protection contre l'érosion des sols...

Au regard de la menace liée au dérèglement climatique qui pèse sur les massifs forestiers, le Conseil départemental s'arme de moyens pour adapter les forêts du futur afin de maintenir leur rôle actuel.

Doublement du budget pour l'agriculture et la forêt 10 M€

1 milliard d'**euros** sur 5 ans en Auvergne-Rhône-Alpes

alloué aux filières agricoles et forestières dans le cadre du FEADER*

* Fonds européen agricole pour le développement rural



LA FORÊT DE HAUTE-SAVOIE **EN CHIFFRES**

40 % du territoire est couvert par la forêt



207 000 ha

de forêts dont 66 000 ha sont publics

Réchauffement climatique dans les Alpes du Nord

Au XXº siècle

+ 2°C au XX^e siècle

- 120 000 ha de forêts sont situés en dessous de 1 500 m d'altitude et considérés comme très vulnérables
- 661 des 1200 captages d'eau potable et pour autres usages sont situés en forêt
- Approvisionnement local des entreprises du secteur bois à hauteur de 200 000 m³

Avec les remerciements à l'ONF Savoie Mont-Blanc et au CRPF









Département de la Haute-Savoie 1. avenue d'Albiany 74000 Annecy 04 50 33 50 00







AXE 1

FAVORISER LA CAPACITÉ D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Accompagner les opérations de conversion ou de transformation des boisements vulnérables au changement climatique et prévenir les risques de dépérissement

- Participer aux investissements pour favoriser l'adaptation des variétés vulnérables ou sinistrées
- Soutenir les travaux de sécurisation et de restauration des bois
- Mettre en place un fonds public-privé pour faire face aux défis à venir pour la forêt du 21° siècle : interventions d'urgence suite à un sinistre climatique ou sanitaire, reconstitution de forêts sinistrées, projets bas carbone, replantation.
- Le Plan forêt est prévu sur la période 2023-2028 et engage plus durablement le Département sur l'ensemble du 21e siècle concernant l'adaptation de la forêt Haut-Savoyarde au changement climatique.

AXE 2

PROTÉGER LA FORÊT CONTRE LE RISQUE INCENDIE

Réduire la vulnérabilité des forêts au risque incendie et limiter leur extension

- Renforcer les moyens du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le SDIS
 - · 25 camions citernes feux de forêts (CCFM)
 - · 5 lots de matériels d'extinction de feux héliportables
 - · 2 conventions avec des sociétés de travail aérien pour l'activation d'hélicoptères bombardiers d'eau



 \gg

Engagement du Conseil départemental auprès du SDIS depuis 2022 : 47,8 M€ en fonctionnement et + 5M€ en dotation exceptionnelle en 2022

 Cofinancer les aides à l'investissement des collectivités, de l'ONF et des propriétaires privés (points d'eau, équipements de surveillance, ...) dans le cadre du FEADER





Feux de forêt dans le Gard - Renfort du SDIS 74

Feux de végétaux à Cluses



AXE 3

RENFORCER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS : DÉVELOPPER LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ET LES FORÊTS DE PROTECTION

Soutenir les investissements forestiers afin de faciliter l'exploitation des bois

- Soutenir l'élaboration de schémas de desserte et la création de dessertes forestières, places de dépôt et de retournement
- Participer aux investissements matériels effectués par les entreprises forestières, dans le cadre du FEADER
- Proposer des subventions aux petits investissements des entreprises de travaux forestiers en complément du FEADER et aux groupements de sylviculteurs
- Soutenir l'exploitation du bois par câble forestier
- Accompagner les collectivités à la construction de plateformes en vallée pour stocker les bois et optimiser leur conservation avant commercialisation
- Participer aux investissements d'exploitation des bois comme source d'énergie

Renforcer les investissements liés à la transformation des bois à vocation de construction, dans les scieries et entreprises de seconde transformation, dans le cadre du FEADER

Soutenir les collectivités dans leurs investissements de génie biologique pour protéger les forêts

 Participer aux investissements matériels et aux travaux sylvicoles visant à réduire l'intensité et la fréquence des phénomènes naturels dangereux (glissements de terrain, avalanches, inondations torrentielles...)

Renforcer la stratégie foncière d'acquisition d'espaces naturels sensibles et aider les collectivités dans cette démarche